

Commune de TRESBOEUF

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 juin 2020

Date de la convocation : 5 juin 2020

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, M. DELEFOSSE Pierre, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, Mme HENNINOT Emmanuelle, M. HUCHET Thierry, M. HUREL David, Mme LOUIS Gwénola, M. NIMAL Gérald, Mme REGNAULT Gwénaëlle, M. ROBERT Michel, Mme ROUILLE Océane, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. VACHEROT Romain,

Absent représenté : M. DUGAST Etienne

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée la secrétaire de séance. Mme Gwénaëlle REGNAULT a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Mme la Maire demande au Conseil Municipal quel mode de convocation il souhaite. 14 conseillers se prononcent pour un envoi par voie électronique avec accusé de réception et demande de réponse, un par courrier.

Mme la Maire soumet le PV de la séance du 25 mai 2020 au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Délégations de fonctions du Maire aux adjoints (délibération 2020-22)

Vu l'article L 2122-18 du CGCT,

Vu l'exposé de Mme la Maire indiquant que l'autorité territoriale peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Considérant le souhait de Mme la Maire de conserver certains champs de compétence : urbanisme, communication, ressources humaines – personnel, suivi administratif, contentieux privés.

Considérant le souhait de Mme la Maire de déléguer une partie de ses fonctions aux quatre adjoints avec les délégations suivantes :

- Délégation développement économique et aménagement
- Délégation jeunesse, culture et sport
- Délégation finances, sanitaire et social
- Délégation équipements et espaces publics

Après avoir entendu chaque adjoint détailler le rôle et les projets pour chaque délégation,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents de désigner les adjoints aux délégations suivantes :

- Délégation développement économique et aménagement :
Mme Gwénola LOUIS, 1^{ère} adjointe
- Délégation jeunesse, culture et sport :
M. Romain VACHEROT, 2^{ème} adjoint
- Délégation finances, sanitaire et social :
Mme Christine BOISNARD, 3^{ème} adjointe
- Délégation équipements et espaces publics
M. Alain TOINEL, 4^{ème} adjoint

Désignation des délégués dans les organismes extérieurs (délibération 2020 – 23)

Vu l'article L. 2121-21 du CGCT,

Vu les statuts des différents organismes fixant notamment le nombre de délégués des communes au sein de chaque assemblée délibérante,

Suite aux propos de Mme la Maire énonçant les différentes instances où la commune doit être représentée, en rappelant pour chaque organisme son rôle, son fonctionnement et le nombre de représentants à désigner.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, décide de nommer pour :

Le Syndicat intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT) :

- Délégué titulaire : Gwénola LOUIS, 1^{ère} adjointe
- Délégué suppléant : Michel ROBERT, conseiller municipal

Le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) :

- Délégué titulaire : Alain TOINEL, 4^{ème} adjoint
- Délégué suppléant : Laurence ROUX, Maire

Le SIVU du centre de secours de la Couyère :

- Délégué titulaire : Alain TOINEL, 4^{ème} adjoint
- Délégué titulaire : Pierre DELEFOSSE, conseiller municipal
- Délégué suppléant : Laurence ROUX, Maire

Pour les représentants dans les différentes associations communales et intercommunales :

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : 1 représentant : Romain VACHEROT, 2 ^{ème} adjoint
Ecole Sainte-Catherine de Sienne (APEL et OGEC) : 1 représentant : Océane ROUILLE, conseillère municipale
Médiathèque : 1 représentant : Gwénaëlle REGNAULT
Comité local jeune (Espace jeunes) : 1 représentant : Thierry HUCHET, conseiller municipal
Chemins de randonnée : 1 représentant : Pierre DELEFOSSE, conseiller municipal
AGT : 1 représentant : Laurence ROUX, Maire
Office Cantonal des Sports : 1 représentant : Romain VACHEROT, 2 ^{ème} adjoint
Relai du Semnon : 1 représentant : Michel ROBERT, conseiller municipal
Correspondant du Ministère de la Défense : 1 représentant : Laurence ROUX, Maire
COS Breizh (organisme de gestion des œuvres sociales pour la FPT) : 1 représentant : Laurence ROUX, Maire

Pour les commissions à Bretagne Porte de Loire Communauté

1 - Développement économique – Artisanat – Commerce - Agriculture 1 à 2 représentants : Gwénola LOUIS, 1 ^{ère} adjointe David HUREL, conseiller municipal
2 - Gestion du patrimoine communautaire - Travaux 1 à 2 représentants : Gwénola LOUIS, 1 ^{ère} adjointe Alain TOINEL, 4 ^{ème} adjoint
3 - Action sociale - Emploi 1 à 2 représentants : Océane ROUILLE, conseillère municipale
4 - Jeunesse - Sports 1 à 2 représentants : Romain VACHEROT, 2 ^{ème} adjoint Thierry HUCHET, conseiller municipal
5 – Finances – Ressources Humaines 1 à 2 représentants : Christine BOISNARD, 3 ^{ème} adjointe Sandrine DUCLOS-BAREL, conseillère municipale
6 – Tourisme - Culture – Animation du patrimoine culturel et naturel 1 à 2 représentants : Océane ROUILLE, conseillère municipale
7 – Développement du numérique - Communication 1 à 2 représentants : Laurence ROUX, Maire et vice-présidente de BPLC Gérald NIMAL, conseiller municipal
8 – Petite enfance - Enfance 1 à 2 représentants : Laurence ROUX, Maire et vice-présidente de BPLC Romain VACHEROT, 2 ^{ème} adjoint
9 – PLUIH - Habitat – Mobilités 1 à 2 représentants : Laurence ROUX, Maire
10 - Environnement – Développement durable – Équipements de pleine nature 1 à 2 représentants : Alain TOINEL, 4 ^{ème} adjoint Pierre DELEFOSSE, conseiller municipal

Syndicats intercommunaux et instances partenaires :

SMICTOM des Pays de Vilaine : 1 titulaire : Gwénaëlle REGNAULT, conseillère municipale 1 suppléant : Christine BOISNARD, 3 ^{ème} adjointe
Syndicat mixte du Scot du Pays des Vallons de Vilaine : 1 titulaire : Laurence ROUX, Maire 1 suppléant : Gwénola LOUIS, 1 ^{ère} adjointe
Association du Pays des Vallons de Vilaine : 1 titulaire : Laurence ROUX, Maire 1 suppléant : Emmanuelle HENNINOT, conseillère municipale
Syndicat mixte du Bassin Versant du Semnon : 1 titulaire : Laurence ROUX, Maire 1 suppléant : Gwénola LOUIS, 1 ^{ère} adjointe

Composition des commissions communales – (délibération 2020 – 24)

Suite à l'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, à l'élection du Maire et des adjoints à cette même date,

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT,

La Maire est membre de droit de toutes les commissions.

Des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres, peuvent être formées au cours de chaque séance du Conseil Municipal ou avoir un caractère permanent et sont dans ce cas constituées dès le début du mandat.

Tresboeuf comptant plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudication, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. La Loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le Conseil Municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement sa composition.

Mme la Maire propose donc au Conseil Municipal, au vu des délégations, de constituer les commissions municipales ci-dessous :

- Commissions « urbanisme »
- Commission « communication »
- Commission « aménagements et bâtiments publics »
- Commission « commerces et entreprises »
- Commission « culture – jeunesse – éducation »
- Commission « sports et loisirs »
- Commission « finances »
- Commission « sanitaire et sociale »
- Commission « espaces publics »
- Commission « équipements publics »

Pour chaque commission est détaillé les domaines d'étude.

Il est proposé en conséquence d'accepter les propositions de commissions municipales et d'en fixer ainsi les différentes constitutions :

- Commissions « urbanisme »
Laurence ROUX,
Gwénaëlle REGNAULT et Emmanuelle HENNINOT
- Commission « communication »
Laurence ROUX,
Romain VACHEROT, Océane ROUILLE, Gérald NIMAL
- Commission « aménagements et bâtiments publics »
Gwénola LOUIS,
Alain TOINEL, Michel ROBERT, Thierry HUCHET, Emmanuelle HENNINOT
- Commission « commerces et entreprises »
Gwénola LOUIS,
Alain TOINEL, David HUREL, Christine BOISNARD
- Commission « culture – jeunesse – éducation »
Romain VACHEROT,
Emmanuelle HENNINOT, Océane ROUILLE
- Commission « sports et loisirs »
Romain VACHEROT,
Thierry HUCHET, Etienne DUGAST

- Commission « finances »
Christine BOISNARD,
Gwénola LOUIS, Emmanuelle HENNINOT, Gwénaëlle REGNAULT, David HUREL, Sandrine DUCLOS-BAREL
- Commission « sanitaire et sociale »
Christine BOISNARD
Romain VACHEROT, Océane ROUILLE
- Commission « espaces publics »
Alain TOINEL,
Gwénola LOUIS, Michel ROBERT, David HUREL, Pierre DELEFOSSE
- Commission « équipements publics »
Alain TOINEL,
Christine BOISNARD, Thierry HUCHET, Pierre DELEFOSSE

Pour la Commission Communale des Impôts Directs, 7 membres la composent : la Maire, membre de droit et présidente de la commission et 24 commissaires (12 titulaires et 12 suppléants). La liste des membres actuels est énoncée. Il est proposé que chaque conseiller propose des noms pour établir une nouvelle liste de personnes.

Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales – (délibération 2020 – 25)

Vu la Loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 et le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018,
Vu l'article L. 19 du Code Electoral,

Mme la Maire indique que 5 conseillers siègent avec un délégué de l'administration désigné par l'Etat et 1 délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne comme membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Christine BOISNARD, Gwénaëlle REGNAULT, Pierre DELEFOSSE, Gérald NIMAL, Sandrine DUCLOS-BAREL.

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres – (délibération 2020 – 26)

Vu les articles L. 1411-5, L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5711-1 du CGCT,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics précisant la composition de la Commission d'Appels d'Offres et le mode de désignation de ses membres.

Pour les communes de – 3 500 habitants, outre la Maire ou son représentant, la commission doit comprendre trois membres du Conseil Municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, auxquels il convient d'ajouter trois membres suppléants.

Le Conseil Municipal est donc invité à élire 6 membres (3 titulaires et 3 suppléants).

Sont désignés à l'unanimité :

Membres titulaires	Membres suppléants
1) Christine BOISNARD	1) Alain TOINEL
2) Gwénaëlle REGNAULT	2) Gwénola LOUIS
3) Sandrine DUCLOS-BAREL	3) Gérald NIMAL

Fixation des indemnités des élus – (délibération 2020 – 27)

Mme la Maire expose le principe des indemnités des élus.

Elle rappelle que la loi n° 2019-1461 dite « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a augmenté le taux maximal des indemnités pour les élus (16.5 % à 19.8 % pour les adjoints ; 43 % à 51.6 % pour la Maire. 100 % du taux maximal équivalent à une indemnité de 3 889.4 € brut / mois).

L'enveloppe globale pourrait être par an de 61 047.96 € au vu du nombre des adjoints.

Plusieurs simulations sont présentées au Conseil Municipal pour les adjoints allant de 13.5 % à 16 % du taux maximal.

fonction	Taux d'indemnités	Coût total / mois	Indemnité brute	Indemnité nette (hors prélèvement)
Maire	46 % (sur 51.6 % max)	2413 €	1 789 €	1 416 €
Adjoint - scénario 1	16 % (sur 19.8 % max)	648 €	622 €	538 €
Adjoint – Scénario 2	15 % (sur 19.8 % max)	608 €	583 €	504 €
Adjoint – Scénario 3	14 % (sur 19.8 % max)	567 €	544 €	471 €
Adjoint – Scénario 4	13.5 % (sur 19.8 % max)	547 €	525 €	454 €

De nombreux échanges ont suivi, rappelant qu'au précédent mandat la Maire avait l'indemnité maximale autorisée (43%), le 1^{er} adjoint (9.25 % sur 16.5 % possible), les 2^{ème} et 3^{ème} adjoints (8.25 % sur 16.5 % possibles).

Compte tenu des très faibles indemnités pratiquées jusqu'à alors pour les adjoints, il est proposé une actualisation des taux sans pour autant viser les taux maximum. Le souhait de l'équipe majoritaire est de valoriser l'engagement des adjoints et leur donner les moyens de participer pleinement à la vie municipale (commissions, représentation dans les organismes extérieurs).

Cet exposé a soulevé des interrogations : quelle organisation sera mise en place et quel temps sera dégagé par les adjoints ? ; avec quels moyens seront financés les indemnités ? (+ 9 000 € pour le reste de l'année 2020) ; une indemnité symbolique pour tous les conseillers municipaux est elle envisageable en prenant dans l'enveloppe des adjoints ?

Il est précisé que des réserves existent sur le budget principal (section fonctionnement : dépenses imprévues ; section investissement : décalage du projet de commerce – logement sur 2021).

Concernant une indemnité symbolique pour chaque conseiller, il a été convenu que cette question sera posée de nouveau pour l'exercice 2021.

Mme la Maire indique également que des économies pourront être trouvées en optimisant les pratiques et l'organisation de la commune : marchés à bon à commande, Plan Pluriannuel d'Investissement.

Elle souligne également que de droit, l'indemnité du Maire est au taux maximal, mais qu'elle propose une indemnité moindre pour une répartition plus équitable.

Plusieurs conseillers soulignent que l'engagement d'un élu ne doit pas être guidé par une indemnité et qu'aujourd'hui il est difficile de quantifier le temps à consacrer.

Pour la Maire et les adjoints, il s'agira d'un engagement important (astreinte, commissions, délégations extérieures...). La mobilisation de la 1^{ère} adjointe sera plus importante que les autres et il est proposé qu'elle bénéficie d'une indemnité un peu plus élevée.

Après débat, les indemnités votées par le Conseil Municipal sont les suivantes :

fonction	Nom - prénom	Taux de l'indice brut 1 027	Montant brut mensuel en €	Vote du CM
La Maire	ROUX Laurence	46 %	1 789.12 €	à l'unanimité
1 ^{ère} adjointe	LOUIS Gwénola	16 %	622.30 €	12 voix pour, 0 abstention, 3 voix contre
2 ^{ème} adjoint	VACHEROT Romain	13.5 %	525.06 €	12 voix pour, 0 abstention, 3 voix contre
3 ^{ème} adjointe	BOISNARD Christine	13.5 %	525.06 €	
4 ^{ème} adjoint	TOINEL Alain	13.5 %	525.06 €	

Soit un montant global brut à l'année de 47 839.20 € (pour une enveloppe globale maximale brute de 61 047.96 €).

Accompagnement du Pays des Vallons de Vilaine à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie en lien avec la Région Bretagne (délibération 2020 – 28),

Le Certificat d'Economie d'Energie (CEE) est l'un des instruments importants de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Les collectivités locales peuvent obtenir des CEE en contrepartie d'actions engendrant des économies d'énergie. Le Pays des Vallons de Vilaine, dans sa mission de Conseil en Economie Partagée, propose aux collectivités un accompagnement complet pour le montage technique et administratif des dossiers de CEE ; ainsi que leur valorisation financière auprès des acteurs du marché en tant qu' « opérateur ». La répartition du produit de valorisation financière des CEE est fixée, par convention avec le Pays des Vallons de Vilaine, à 80 % du montant revenant à la collectivité et 20 % revenant au Pays des Vallons de Vilaine.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de rejoindre cette démarche permettant la valorisation des CEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour rejoindre cette démarche et autorise Mme la Maire à signer les conventions et documents relatifs avec la Région Bretagne et le Pays des Vallons de Vilaine .

Attribution des délégations au Maire (délibération 2020 – 29),

Compte tenu de l'avancée du projet de commerce – logement (phase ACT suite à l'appel d'offre), et pour ne pas retarder plus le planning prévisionnel de l'opération, il est demandé au Conseil Municipal de permettre à Mme la Maire de prendre toute décision concernant la préparation, passation,

exécution et règlement des marchés (délégation n° 4 de la liste fixée à l'article L.2122-22 du CGCT) concernant le LOT 1 du projet de commerce – logement.

L'analyse de l'offre est effectuée par le maître d'œuvre. Pour information, l'analyse et le classement des offres se base pour : 55% - prix et 45% - mémoire technique (article 4 du Règlement de Consultation).

3 offres ont été reçues :

BURET 222 120.38 € HT

MARSE 193 241.49 € HT

BM TEXIER 188 637.44 € HT

Estimation en phase APD par le maître d'œuvre : 202 347.30 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 12 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre, autorise Mme la Maire à prendre toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés (délégation n° 4 de la liste fixée à l'article L.2122-22 du CGCT) concernant le LOT 1 du projet de commerce – logement.

Informations diverses

Déviations Saulnières

Les travaux sont prolongés jusqu'au 31 juillet 2020. Une demande de compensation par le Département a déjà été formulée mais elle devra être formalisée. Un rendez-vous sera pris avec les services départementaux concernés.

Pack numérique

Le parc informatique de la Mairie (3 postes) est vieillissant et dépassé. Il devra à terme être remplacé avec en priorité le poste servant de serveur. La mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique, base de données pouvant recenser de nombreuses informations), le futur logiciel Oxalis pour les autorisations d'urbanisme vont précipiter ces changements.

Rendez-vous avec le commandant de gendarmerie

Mme la Maire a rencontré M. Horais, commandant de la brigade de gendarmerie de Bain de Bretagne et la référente du secteur. Des procédures selon les demandes sont à mettre en œuvre. Mme la Maire informe le Conseil qu'un téléphone pour les astreintes d'élus est en Mairie.

Aménagement rue des Bouvreuils

L'aménagement réalisé n'est pas terminé. Un ajustement sera effectué avec pose de terre végétale dans un premier temps.

Team Car RC

Un rendez-vous est programmé avec l'association samedi 13 juin pour évoquer la possibilité d'un autre terrain et présenter leur activité (passage des voitures thermiques en électrique, pour moins de nuisances). Certains conseillers indiquent que l'activité en centre-bourg est gage de vie et de développement malgré les nuisances compréhensibles. Si une buvette est mise en place, une demande de débit de boisson temporaire est à effectuer. Aujourd'hui, pas de bail ni de convention d'occupation du terrain.

Travaux voirie

Les travaux initialement prévus le 15 juin sont repoussés au lundi 22 juin toute la journée (7h30 à 18h), du Bois Lejard à la Tuellière.

Accès salle des sports et terrain de football

Les jeunes de la commune demandent d'accéder aux équipements. Avant tout, un protocole sanitaire sera établi.

Tirage jury d'assises

La tirage a eu lieu jeudi 4 juin à la Mairie du Sel de Bretagne. Une personne de Tresboeuf a été tirée au sort.

Bulletin municipal

Il est rappelé les publications précédentes avec périodicité (2 bulletins dans l'année en juillet et janvier et 2 petites infos au printemps et à l'automne). Il y a aujourd'hui de nombreuses informations à publier mais l'échéance est courte. Le souhait est aussi de développer une autre charte graphique (maquette, logo éventuel). Dans un premier temps, une petite publication sera faite dans les semaines à venir.

Séance levée à 00h45